

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/332

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 03 décembre 2020

OBJET :

CCAS

**ELECTION D'UN
NOUVEAU MEMBRE
ELU**

L'an deux mille vingt, le sept-décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Séverine LETOILE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Carla GRECO, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christophe VIGIER, Madame Gwendoline PLUQUET, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

PROCURATIONS : Madame Jocelyne BORDE pouvoir à Madame Véronique PETIT

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Virginie VIEVILLE

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **22**

Votants : **23**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte-rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 08 décembre 2020

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur le Maire rappelle :

Conformément aux dispositions contenues dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, les Centres Communaux d'Action Sociale – CCAS – sont administrés par un Conseil d'Administration comprenant, outre le Maire – Président de droit, des membres élus par le Conseil municipal en son sein et, en nombre également des membres nommés par le Maire.

Vu la délibération n° 2020/284 en date du 26 mai 2020, fixant à 16 membres, outre le Président de droit, soit 8 membres élus par le Conseil municipal et 8 membres extérieurs nommés par Monsieur le Maire ;

Vu la délibération n° 2020/285 en date du 26 mai 2020 validant les représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS ;

Considérant que Monsieur Patrice Bronsart, par courrier du 03 novembre 2020 adressé à Monsieur le Sous-Préfet du Val d'Oise, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal et que sa demande a été acceptée par ce dernier en date du 10 novembre 2020 ;

Considérant la vacance d'un poste au sein du Conseil d'Administration en qualité de membre élu ;

Monsieur le Maire lance un appel à candidature et propose à l'assemblée délibérante de nommer Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM en qualité de membre élu au sein du Conseil d'administration du CCAS.

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

NOMME Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM en qualité de membre élu au sein du Conseil d'administration du CCAS en remplacement de Monsieur Patrice BRONSART.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#